
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village

Le Villa-Joie

**Vos actualités
municipales de
Février**



Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village

Conseil municipal 2025-2029



M. Sylvain Jutras
Maire



M. Gérard Martin
Conseiller / Siège No. 1



Mme Manon Blanchette
Conseillère / Siège No. 2



M. Stéphan Chapdelaine
Conseiller / Siège No. 3



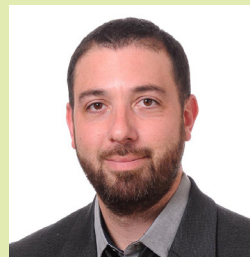
Mme Isabelle Dumont
DG, Gref.-Trés. G.M.A., Niv. 1



M. Vincent Grandmont
Conseiller / Siège No. 4



M. Pierre Généreux
Conseiller / Siège No. 5



M. Francis Valois
Conseiller / Siège No. 6

Édifices municipaux

HÔTEL DE VILLE

*Isabelle Dumont, directrice générale,
greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1*
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744
Télécopieur : 819 336-2030
Numéro d'urgence : 819 336-2744 #7
Courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

Frédéric Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 9-1-1

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET CHALET

541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744 #201
Télécopieur : 819 336-2030
Courriel : loisirs@villagebonconseil.org

BIBLIOTHÈQUE

Judith Hébert, coordonnatrice
Line Martel, adjointe
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744 #4

Affaires municipales



Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer à la municipalité par courriel ou par la poste au plus tard la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

Les demandes publiées sur Facebook ou « Spotted » ne seront pas traitées.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

» Lundi 9 mars 2026 à 20h00

» Lundi 13 avril 2026 à 20h00

**Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil municipal
tenue le lundi 19 janvier 2026**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

B) AIDE FINANCIÈRE OBNL 2026

Étant donné la politique relative à l'assistance financière aux organismes sans but lucratif;

Étant donné les demandes reçues;

Étant donné l'adoption du budget 2026;

Il est résolu d'autoriser les aides financières suivantes aux organismes sans but lucratif :

Club de Soccer Juvénile Bon-Conseil : 2 600\$, prêt d'un local, peinture et entretien des terrains

Guignolée : prêt d'un local

Fondation Ste-Croix/Hériot : 1 000.00\$

P'tites boîtes à lunch

Tablée populaire : 1 801.00\$

Conseil d'établissement école :
prêt gymnase si disponible

Association des personnes handicapées : 250\$

Fondation René Verrier : 1 000\$

Chevaliers de Colomb : 120.00\$

Club Fadoq : 2 000\$

Fondation Cégep Dr'ville : 3 x 350\$ étudiant(e) village

C) RAPPORT DE LA GESTION CONTRACTUELLE

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

D) JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

Il est résolu de déclarer que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village appuie les Journées de la persévérance scolaire 2026 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, nous nous engageons aussi:

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire

- à hisser le drapeau de la persévérance scolaire

- à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité

d'autoriser l'achat de 12 certificats cadeaux chez Buropro d'un montant de 25\$ chacun qui seront

Affaires municipales

remis parmi les étudiants (2 par cycle) à l'école Bon-Conseil. De demander la participation de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse à 50%.

E) LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

Dépôt est fait de la liste des contrats de plus de 25 000\$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de tous les contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

F) TRIO ÉTUDIANT POUR L'EMPLOI

Étant donné le Trio étudiant pour l'emploi créé afin de stimuler l'emploi étudiant dans la région;

Il est résolu d'autoriser un montant de 1000\$ dans le cadre du trio étudiant Desjardins pour l'emploi.

G) ATTESTATION FORMATION

Dépôt de l'attestation de Messieurs Pierre Généreux et Gérard Martin pour la formation Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e).

H) DEMANDE ACCUEIL BON-CONSEIL CARNAVAL D'HIVER

Étant donné la demande de l'Accueil Bon-Conseil afin de leur prêter le foyer ainsi que le transport de celui-ci pour leur activité hivernale qui se tiendra le 12 ou 13 février 2026;

Il est résolu d'autoriser ladite demande.

TRANSPORT

A) TRAVAUX BAS-FOND FACE AU 260 RUE NOTRE-DAME

Étant donné les prix demandés à deux(2) entrepreneurs;

Étant donné les prix reçus: JNF Francoeur inc au coût de 48 500\$ plus taxes

Il est résolu d'octroyer le contrat à JNF Francoeur inc au coût de 48 500\$ plus taxes afin d'effectuer les travaux de correctifs du bas-fond face au 260 rue Notre-Dame.

B) DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.1 TRAVAUX PAVAGE RUES JOSEPH-CARMEL ET VALOIS

Étant donné la recommandation de M. Sébastien Naud ingénieur chez EXP en date du 1er décembre 2025 relativement aux travaux de pavage des rues Joseph-Carmel et Valois;

Il est résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no.1 au montant de 233 572.11\$ taxes incluses à Smith Asphalte et d'autoriser la directrice générale à signer ledit décompte.

C) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est résolu que le conseil de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village approuve les dépenses d'un montant de 233 572.11\$ relatives aux travaux d'amélioration

Affaires municipales

et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) PROGRAMME CADETS 2026

Étant donné que les cadets de la Sûreté du Québec seront de retour en 2026 et qu'ils auront les mêmes mandats soient assurer une présence dans les quartiers et les parcs, répondre aux demandes de renseignements des citoyens et prêter main-forte aux patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention;

Il est résolu d'informer la Sûreté du Québec, de l'intérêt de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village pour participer à ce programme de nouveau en 2026.

B) DEMANDE ÉRIKA VALLÉE VITESSE ET PANNEAU D'ARRÊT RUE VALOIS

Étant donné la demande de Mme Érika Vallée reçue en date du 5 janvier 2026 concernant la vitesse et le panneau d'arrêt sur la rue Valois;

Il est résolu de mandater le comité de sécurité publique afin d'étudier la demande et de faire une recommandation au conseil municipal.

HYGIÈNE DU MILIEU

A) GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES / APPEL D'OFFRES EN COMMUN

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel sur la vidange systématique octroyé par la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution MRC14206/11/25 par le conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond demande aux municipalités de démontrer leur intérêt à participer à l'appel d'offres en commun pour la vidange complète et le transport des boues, pour la période 2027-2030 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix pour le traite-

ment des boues par la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prendra en considération la possibilité de signer une entente concernant le traitement des boues avec la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover pour la prochaine période de 2027 à 2030 lorsque cette dernière déposera son offre finale ;

Il est résolu :

De participe à l'appel d'offres en communs de la MRC de Drummond pour la vidange et le transport des boues pour la période 2027-2030 ;

De signer une entente avec la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour le traitement des boues selon l'offre soumis pour la période 2027-2030 ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom et pour la municipalité, tout document se référant à ce dossier.

B) TRAVAUX TECQ RÉFECTION TRONÇON TI-063 RUE ST-THOMAS

Étant donné que la programmation de la TECQ 2024-2028 a été approuvé en date du 27 novembre 2025;

Il est résolu de mandater Avizo Experts conseils afin de préparer les plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue St-Thomas tronçon TI-063.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

A) NOMINATION INSPECTEUR EN BÂTIMENTS (REMPLACEMENT CONGÉ)

Étant donné que M. Mathieu Descheneaux sera en congé pour les mois de janvier et février;

Il est résolu de nommer Mme Marjorie Dionne à titre d'inspectrice en bâtiments.

B) RÉCEPTION PROVISOIRE PHASE II PROJET CARRÉ DE GRANDPRÉ

Étant donné la recommandation de Philippe Dubois ingénieur chez Avizo Experts-conseils en date du 8 décembre 2025;

Il est résolu d'autoriser la réception provisoire des travaux de la phase II du projet Carré De Grandpré et d'autoriser la directrice générale à signer le certificat.

Affaires municipales

C) DÉPÔT PROCÈS-VERBAL COMITÉ CCU

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 8 décembre 2025.

D) DÉROGATION MINEURE 150 RUE NOTRE-DAME

Étant donné que 9539-2668 Québec inc, lot 6 405 062 situé au 150 rue Notre-Dame souhaite obtenir une dérogation mineure visant à autoriser une marge de recul latérale de 0.69m pour le bâtiment soit 1.31m de moins que le minimum de 2m requis et une marge de recul latérale de 0.20m pour l'avant-toit, soit 1.30m de moins que le minimum requis

Étant donné la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 décembre 2025;

Étant donné que la dérogation ne cause pas préjudice au voisinage;

Étant donné l'avis public en date du 10 décembre 2025;

Étant donné que personne ne s'est fait entendre séance tenante;

Il est résolu d'autoriser la dérogation mineure pour le lot 6 405 062 telle que demandée.

E) DÉROGATION MINEURE LOT 6 683 909 RUE DES BÂTISSEURS

Étant donné que Gestion Fauvel a obtenu une dérogation mineure pour le lotissement du lot 6 683 909 rue des Bâtisseurs via la résolution 2025-138;

Étant donné la demande de dérogation mineure visant à retirer la condition imposée par la dérogation mineure visant à limiter la superficie du bâtiment principal;

Étant donné que le plan-projet d'implantation d'une résidence de 90m² démontrant la conservation d'espace gazonné tout en respectant les marges de recul;

Étant donné la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 décembre 2025;

Étant donné que la dérogation ne cause pas préjudice au voisinage;

Étant donné l'avis public en date du 10 décembre 2025;

Étant donné que personne ne s'est fait entendre séance tenante;

Il est résolu d'autoriser la dérogation mineure pour le lot 6 683 909 rue des Bâtisseurs telle que demandée.

F) DÉROGATION MINEURE LOT 6 446 843 RUE DES BÂTISSEURS (PRÈS DU BASSIN ET ALLÉE PIÉTONNIÈRE)

Étant donné que l'entreprise 9526-5419 Québec Inc projette bâtir une habitation de 6 logements sur le lot 6 446 843 sur la rue des Bâtisseurs (terrain après l'allée piétonnière et en avant du bassin);

Étant donné la demande vise à autoriser une dérogation mineure de 0.60m pour la marge de recul avant projeté et de 0.45m pour l'allée de circulation;

Étant donné la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 décembre 2025;

Étant donné que la dérogation ne cause pas préjudice au voisinage;

Étant donné l'avis public en date du 10 décembre 2025;

Étant donné que personne ne s'est fait entendre séance tenante;

Il est résolu d'autoriser la dérogation mineure à 9526-5419 Québec inc pour le lot 6 446 843 rue des Bâtisseurs telle que demandée.

G) DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE CONSTRUCTION LABONTÉ LOT 4 647 467 RUE MATTHIEU

Étant donné la demande de changement de zonage de Construction Labonté concernant le lot 4 647 467 rue Matthieu (entre le 201 et 203) afin de construire une habitation multifamiliale de 18 logements;

Étant donné que la zone M-1 ne permet que l'usage résidentiel de type collectif (R7), c'est-à-dire les habitations à loyer modique (HLM), les maisons pour personne retraitée et tout autre établissement résidentiel de nature communautaire;

Étant donné la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 décembre 2025;

Il est résolu d'autoriser la modification de changement de zonage afin de permettre les habitations multifamiliales isolées (R4) dans la zone (M1).

H) DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE SYLVAIN LEMAIRE 301 RUE NOTRE-DAME (LOT PROJETÉ 6 703 224)

Étant donné la demande de changement de zonage de M. Sylvain Lemaire afin d'autoriser les habitations multi-

Affaires municipales

familiales isolées dans la zone M-5 afin de construire une habitation multifamiliale de 7 logements;

Étant donné que M. Lemaire a procédé au morcellement du lot 4 647 207 afin de créer deux(2) nouveaux lots correspondants au 301 rue Notre-Dame afin de laisser le garage sur le lot 6 703 225 et de créer un nouveau lot à bâtir soit le 6 703 224 entre le garage et le 283 rue Notre-Dame (magasin Corvette);

Étant donné la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 décembre 2025;

Il est résolu d'autoriser la modification de changement de zonage afin de permettre les habitations multifamiliales isolées dans la zone M-5.

I) DEMANDE PPCMOI 340 À 370 RUE DU FAUBOURG (PREMIER PROJET) VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT

CONSIDÉRANT que la demande vise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément au règlement sur les PPCMOI ;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite aménager un bâtiment accessoire dont les dimensions sont de 22,05 mètres par 3,08 mètres dans la cour avant du lot 6 678 370 ;

CONSIDÉRANT que l'article 4.5.1 du règlement de zonage no. 2021-427 n'autorise pas les bâtiments accessoires en cours avant ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire serait situé au-delà de la marge de recul avant minimale requise ;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme et les critères d'évaluation prévus au règlement ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'autoriser le projet ;

CONSIDÉRANT que le projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation ;

Il est résolu :

D'ADOPTER le premier projet de résolution

conformément au règlement numéro 2025-451 (PPCMOI), pour la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant du lot 6 678 370 situé au coin de la rue du Faubourg et du chemin Parmentier.

J) DÉCOMPTE PROGRESSIF PHASE 2 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CARRÉ DEGRANDPRÉ

Étant donné le décompte progressif no.1 dans le cadre de la phase 2 du projet domiciliaire Carré DeGrandpré;

Il est résolu d'autoriser le versement du montant de 94 203.20\$ plus taxes à 9263-2553 Québec Inc conformément à l'entente relative aux travaux municipaux.

LOISIRS ET CULTURE

A) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES BIBLIOTHÈQUE 2026

Étant donné qu'une erreur s'est glissée dans les prévisions budgétaires pour la bibliothèque 2026;

Il est résolu de modifier la résolution 2025-226 à savoir: la compensation pour la coordonnatrice passe à 7 742\$ et l'adjointe à 4 199\$ pour l'année 2026.

B) ACHAT CHAISES BIBLIOTHÈQUE

Étant donné la recommandation du comité bibliothèque en date du 17 novembre 2025;

Étant donné la soumission de Buropro en date du 10 décembre 2025 pour 20 chaises au coût de 3 185.00 plus taxes;

Il est résolu d'autoriser l'achat des 20 chaises.

C) HORAIRE PATINOIRE

Étant donné la recommandation du comité des loisirs en date du 15 décembre 2025 afin de modifier l'horaire de la patinoire suite aux commentaires reçus;

Il est résolu d'entériner la modification de l'horaire en date du 16 décembre 2025.

D) DEMANDE DE M. LAURENT PROULX PARADE DE NOËL 2026

Étant donné la demande de M. Laurent Proulx en date du 15 décembre 2025 pour la tenue d'une

Affaires municipales

parade de Noël en 2026;

Il est résolu de mandater le comité des loisirs afin d'étudier la demande dans le but de faire une recommandation au conseil municipal.

E) MANDAT NOTAIRE SERVITUDE AVEC LA FADOQ MODULE DE JEUX

Il est résolu de mandater Mme Sophie Lamothe-Comeau notaire afin de préparer un acte notarié établissant une servitude d'usage pour les modules de jeux de la municipalité empiétant sur le lot 4 648 018 appartenant à la Fadoq Notre-Dame-du-Bon-Conseil et de valider le contrat de servitude via le mandat 2014-262 transmis le 9 octobre 2014.



Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil municipal
tenue le lundi 2 février 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

B) TAXES IMPAYÉES 2025

Étant donné que la directrice-générale/greffière-trésorière doit soumettre et faire approuver par le conseil un état mentionnant les noms et états de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation;

Il est résolu d'approuver la liste déposée à l'annexe A et d'autoriser la transmission par la directrice générale/greffière-trésorière à la MRC Drummond et au Centre de Services scolaire des Chênes. Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou un(e) élu(e) à enchérir lors de la vente.

C) CONGRÈS ADMQ 2026

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) se tiendra du 17 au 20 juin 2025 à Québec;

Il est résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à participer au congrès de l'ADMQ, qui se tiendra du 17 au 19 juin 2026 à Québec au coût de 648.00\$ plus taxes et d'autoriser les frais de déplacements et de représentation.

D) RENOUELEMENT ASSURANCES MUNICIPALES

Il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances municipales avec la FQM assurances au coût de 88 476.39\$.

E) CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village est un organisme public visé au paragraphe [N° du paragraphe] de l'annexe de cette loi;

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est résolu d'autoriser la Direction générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village.

F) FORMATIONS

Dépôt de l'attestation des formations de:

M. Francis Valois au cours d'éthique et déontologie en matière municipale (nouveaux élus) et Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élus.

Affaires municipales

M. Stéphan Chapdelaine: Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu

TRANSPORT

A) SUBVENTION VOIRIE 2026

Il est résolu de demander une subvention de 60 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux suivants : pavage rues des Meuniers, des Bâtisseurs (côté du parc) et chemin Parmentier.

B) PAVAGE RUES CHEMIN PARMENTIER, DES MEUNIERES ET DES BATISSEURS(CÔTÉ PARC)

Il est résolu de mandater Service EXP afin de préparer les plans et devis, et la surveillance pour le pavage des rues des Meuniers, Chemin Parmentier et des Bâtisseurs (côté du parc).

C) ENGAGEMENT EMPLOYÉ TRAVAUX PUBLICS

Il est résolu d'autoriser l'engagement de Mme Andréanne Pellerin à titre de journalière aux travaux publics selon les conditions prévues à la convention collective.

D) CHANGER LUMIÈRES DE RUE (LED)

Il est résolu d'autoriser le changement des lumières des rues suivantes au LED (4 rue St-Bruno et 6 rue Notre-Dame) par RCA Ste-Perpétue au coût de 9391.48\$ plus taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) AFFICHEUR DE VITESSE

Étant donné le programme triennal d'immobilisations;

Étant donné le prix reçu par Traffic Innovation inc;

Il est résolu d'autoriser l'achat d'un ensemble afficheur de vitesse Kamelion 15 pouces sur bac transportable avec panneau solaire 100W et remorque au coût de 13 300.00\$ plus taxes.

HYGIÈNE DU MILIEU

A) SOUMISSION POUR RÉDUCTION DES BOUES, DU NH4 ET AMÉLIORATION DE L'EFFLUENT À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est résolu d'autoriser l'installation d'un BRAM (bioréacteur autonome mobile) à l'assainissement des eaux par Bio Service au coût de 25 500\$ plus taxes afin d'accélérer et d'optimiser la digestion organique aérobie des étangs d'épuration.

B) MESURES BOUES ÉTANGS AÉRÉS

Il est résolu d'autoriser Simo Management Inc à faire la mesure des boues dans les étangs aérés pour les années 2026: 1998.77\$, 2027: 2 058.73\$ et 2028: 2 120.49\$ plus taxes.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

A) AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2026-427-9 AMENDANT RÈGLEMENT ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT MRC

Avis de motion est donné par M. Pierre Généreux qu'il sera adopté le règlement 2026-427-9 amendant le règlement de zonage 2021-427 afin d'assurer la concordance au règlement MRC 964 concernant la modification des dispositions relatives aux carrières et sablières ainsi qu'à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire.

B) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-427-9

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2021-427 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NO. MRC-964 CONCERNANT LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CARRIÈRES ET SABLIERES AINSI QU'À L'AUTORISATION DES RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE AU BÉNÉFICE D'UN PRODUCTEUR, DE SON ENFANT, DE SON EMPLOYÉ, DE SON ACTIONNAIRE OU DE SON SOCIÉTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté le règlement numéro MRC-964 afin d'apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de

Affaires municipales

développement révisé, en lien avec les dispositions relatives aux carrières et sablières et à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par M. Pierre Généreux, le 2 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Pierre Généreux, appuyé par M. Vincent Grandmont et résolu que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule projet de règlement no. 2026-427-9 amendant le règlement de zonage no. 2021-427, afin d'assurer la concordance au règlement no. MRC-964 concernant la modification des dispositions relatives aux carrières et sablières ainsi qu'à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire.

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4. L'annexe A du règlement no. 2021-427 est modifiée afin d'inclure, dans l'ordre alphabétique, la définition suivante :

Limite de l'aire d'exploitation La surface du sol d'où l'on extrait des agrégats, y compris toute surface où sont placés les procédés de concassage et de tamisage et où l'on charge ou entrepose les agrégats.

5. Le paragraphe 8) « Résidentiel agricole (R8) »

présent à l'article 2.2 est modifié et se lit désormais comme suit :

8) Résidentiel agricole (R8)

La classe d'usage "Résidentiel agricole (R8)" comprend :

a) Une résidence unifamiliale isolée bénéficiant de droits acquis en vertu du chapitre VII de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q, c. P-41.1) ;

b) Une résidence unifamiliale isolée érigée ou destinée à être érigée pour laquelle une autorisation a été accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant le 10 septembre 2010 ;

c) Une résidence unifamiliale isolée érigée ou destinée à être érigée en vertu des articles 31, 31.1, 40 ou 62.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q, c. P-41.1).

6. L'article 17.11 est modifié et se lit désormais comme suit :

17.11 Nouvel usage sensible à proximité d'une carrière ou d'une sablière à des fins commerciales

L'implantation d'un nouvel usage sensible, à l'exception de l'habitation appartenant ou louée au propriétaire ou à l'exploitant du site d'extraction, doit se faire à une distance minimale des limites de l'aire d'exploitation de :

-600 mètres d'une carrière ;

-150 mètres d'une sablière ;

La distance minimale entre la limite de l'aire d'exploitation et toute nouvelle rue doit être de :

-70 mètres dans le cas d'une carrière ;

-35 mètres dans le cas d'une sablière ;

L'implantation de tout nouveau site de prélèvement d'eau souterraine et de surface de catégorie 1 doit se faire de façon que la limite de l'aire d'exploitation d'une carrière ou sablière se retrouve à l'extérieur de l'aire de protection immédiate et intermédiaire de ces sites comme définie par la réglementation provinciale en vigueur.

La reconstruction d'un bâtiment relié à un usage sensible bénéficiant d'un droit acquis pourra être autorisée sous respect des dispositions présentes au

Affaires municipales

chapitre 19 du présent règlement.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

7. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage no. 2021-427.

8. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

C) AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2026-425-3 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME

Avis de motion est donné par M. Gérard Martin qu'il sera adopté le règlement 2026-425-03 amendant le règlement no. 2021-425 intitulé plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au règlement MRC-964 concernant l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire.

D) ADOPTION PROJET RÈGLEMENT 2026-425- 03 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-425-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2021-425 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NO. MRC-964 CONCERNANT L'AUTORISATION DES RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE AU BÉNÉFICE D'UN PRODUCTEUR, DE SON ENFANT, DE SON EMPLOYÉ, DE SON ACTIONNAIRE OU DE SON SOCIÉTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté le règlement numéro MRC-964 afin d'apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé, en lien avec les dispositions relatives aux carrières et sablières et à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Gérard Martin le 2 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra

une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est résolu :

EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 2026-425-03, amendant le règlement no. 2021-425 intitulé Plan d'urbanisme, concernant l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire.

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4. La puce 1) du 3^e paragraphe des fonctions complémentaires présente à l'article 5.1.2 est modifiée comme suit :

1) Autorisées en vertu de la LPTAA aux articles 31, 31.1, 40, 62.2, 101 à 103 et 105 ;

5. La puce 1) du 2^e paragraphe des fonctions complémentaires présente à l'article 5.2.2 est modifiée comme suit :

1) Autorisées en vertu de la LPTAA aux articles 31, 31.1, 40, 62.2, 101 à 103 et 105 ;

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement no. 2021-425 intitulé plan d'urbanisme.

7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

E) ADOPTION SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 340 À 370 RUE DU FAUBOURG VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COURS AVANT

Affaires municipales

CONSIDÉRANT que la demande vise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément au règlement sur les PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite aménager un bâtiment accessoire dont les dimensions sont de 22,05 mètres par 3,08 mètres dans la cour avant du lot 6 678 370;

CONSIDÉRANT que l'article 4.5.1 du règlement de zonage no. 2021-427 n'autorise pas les bâtiments accessoires en cours avant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire serait situé au-delà de la marge de recul avant minimale requise;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme et les critères d'évaluation prévus au règlement;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'autoriser le projet;

CONSIDÉRANT que le projet de résolution a été

soumis à une assemblée publique de consultation le 2 février 2026;

Il est résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution conformément au règlement numéro 2025-451 (PPCMOI), pour la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant du lot 6 678 370 situé au coin de la rue du Faubourg et du chemin Parmentier.

LOISIRS ET CULTURE

A) NOUVEAU NOM POUR LE LOCAL D'ART

Étant donné que plusieurs personnes se trompent entre le local d'art et le local d'or (Fadoq);

Il est résolu d'appeler le local d'art : Salle Foucault en l'honneur de M. André Foucault président du conseil d'administration de 1982 à 1987 et à M. Gaétan Foucault bénévole pendant de nombreuses années du Centre communautaire.

B) FÊTE NATIONALE 2026

Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs en date du 26 janvier 2026 pour la Fête Nationale 2026.



Bienvenue à tous !

FRANÇOIS ROUSSEAU, président

INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Jeudi 19 mars 2026
À 19h00**

Salle André Proulx

**Clinique médicale
360, rue Béliveau
St-Léonard**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 426 et ses amendements concernant le lot 6 569 728 appartenant à Gestion Immobilière Flibotte Inc. situé au 252 à 270 rue du Faubourg à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sera étudiée par le conseil à Notre-Dame.

La dérogation vise à :

- Autoriser une marge de recul arrière de 4.01 mètres de la ligne de terrain arrière soit 2.99 mètres de moins que les 7 mètres requis pour la marge de recul arrière prévue à la grille des spécifications.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 9 mars 2026 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 29^e jour de janvier 2026.



Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427-9

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 2026-427-9 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin :

D'assurer la concordance au règlement MRC 964 concernant la modification des dispositions relatives aux carrières et sablières ainsi qu'à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire.

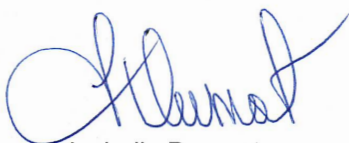
La municipalité tiendra, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, **le 9 mars 2026 à 18h30**, à l'hôtel de ville, au 541 rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement numéro 2026-427-9 peut être consultés au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ou sur le site internet.

FAIT ET DONNÉ à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce 3e jour du mois de février 2026.



Isabelle Dumont

Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A. NIV. 1, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le règlement 2025-426-2 modifiant le règlement de lotissement afin de réduire la largeur minimale des emprises de rues dans les zones H1 et H15 le tout en concordance au PPU, est entré en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité émis par le directeur général de la MRC Drummond, soit le 4 février 2026. Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 4^e jour de février deux mille vingt-six.

Isabelle Dumont
Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussignée, résident à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 4^e jour de février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4^e jour de février 2026.

Isabelle Dumont
Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A. NIV. 1, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le règlement 2025-427-8 modifiant le règlement de zonage afin de modifier les limites des zones H1 et H15 ainsi que d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H15 le tout en concordance au PPU, est entré en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité émis par le directeur général de la MRC Drummond, soit le 4 février 2026. Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 4^e jour de février deux mille vingt-six.



Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussignée, résident à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 4^e jour de février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4^e jour de février 2026.



Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-425-3

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 2026-425-3 intitulé : Règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin :

D'assurer la concordance au règlement MRC 964 concernant l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire.

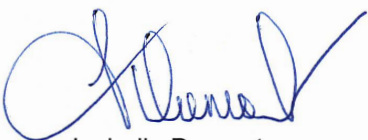
La municipalité tiendra, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, **le 9 mars 2026 à 18h30**, à l'hôtel de ville, au 541 rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement numéro 2026-425-3 peut être consultés au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ou sur le site internet.

FAIT ET DONNÉ à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce 3e jour du mois de février 2026.



Isabelle Dumont

Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1



LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village et Paroisse soulignent les Journées de la persévérance scolaire

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village

NOTRE-DAME
Bon-Conseil
Paroisse

Le conseil municipal souligne les Journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2026. Le drapeau vert et blanc de la persévérance scolaire sera hissé à l'Hôtel de ville pour l'occasion. Un certificat ainsi qu'un bon d'achat au montant de 25\$ chez Buropro seront remis à 12 élèves de l'école Bon-Conseil pour souligner leurs efforts soutenus et leur persévérance remarquable.

Liste des élèves honorés :

Groupe 001 : Lyamm Biron
Groupe 002 : Élyrose Lemaire
Groupe 101 : Mia Dionne
Groupe 102 : Flavye Walser
Groupe 201 : Axella Wendkato Kanazoe
Groupe 230 : Dahlya Toulouse
Groupe 301 : Zachary Kleinhans Morrissette
Groupe 401 : Judith Valois
Groupe 450 : Éléonore Hébert
Groupe 501 : Rose Arpin
Groupe 661 : Éléna Benoit
Groupe 661 : Félix Milot

BRAVO!



CONTINUE !

NOUS SOMMES
FIERS DE TOI !

NOS GESTES, UN POUR LEUR RÉUSSITE!

TOURNOI



MRC
de Drummond

SOUTENEZ LE TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE DRUMMOND AU PROFIT DES P'TITES BOÎTES À LUNCH

APPRENDRE LE VENTRE PLEIN.

Chaque matin, trop d'élèves entrent à l'école le ventre vide, incapables de se concentrer. C'est là que **les P'tites boîtes à lunch** passent à l'action : un repas nutritif, discret et offert avec dignité. Chaque jour d'école, environ **200 enfants** ont reçu un repas complet en 2024-25, et **62 autres** ont bénéficié de déjeuners et de collations. La demande ne cesse de croître; en quatre ans, les besoins en début d'année scolaire ont augmenté de **60 %**.



75 000\$

ont été récoltés en 2025 grâce à la mobilisation de toute la région, un montant record pour la 32^e édition du tournoi. C'est la preuve que la MRC de Drummond a compris que nourrir ses enfants, ce n'est pas seulement répondre à un besoin essentiel : c'est investir dans leur **avenir**, dans la **fierté collective** et dans **l'excellence** de toute notre communauté.

37 ÉCOLES SUR 38

de la MRC de Drummond ont reçu le service des P'tites boîtes à lunch. La réalité est claire : les difficultés alimentaires touchent toutes les familles, tous les milieux... peut-être même l'école de votre enfant.

31 618 REPAS

ont été préparés et livrés par les P'tites boîtes à lunch, permettant à chaque élève de manger à sa faim et de poursuivre sa journée avec dignité.

4 140 DÉJEUNERS

et collations ont été offerts aux enfants pour qui le repas n'était pas suffisant. Aucun enfant ne devrait apprendre le ventre vide.

CHAQUE DOLLAR COMPTE, CHAQUE REPAS CHANGE UNE VIE.

Le tournoi de golf de la MRC est l'occasion de montrer la générosité de chaque municipalité. C'est pourquoi nous vous invitons à contribuer avec cœur et à donner généreusement !



MERCI DE FAIRE
UNE DIFFÉRENCE!



AU PROFIT DES
P'TITES BOÎTES À LUNCH

Programme CSRM

Le programme CSRM (Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien) est maintenant offert à l'ensemble des municipalités desservies par la SPA de Drummond.

Ce programme vise à contrôler de façon humaine et responsable la population de chats communautaires vivant à l'extérieur, tout en améliorant leur bien-être et en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Voici quelques avantages de la stérilisation des chats communautaires :

- Réduction de la reproduction non désirée pour ainsi diminuer de façon durable la surpopulation féline
- Diminution de certains comportements problématiques (agressivité, marquage)
- Amélioration de la santé globale des chats
- Maintien de l'équilibre du territoire grâce à la réintroduction du chat dans son milieu habituel

Conditions d'admissibilité :

- Chats errants vivant à l'extérieur. Les chats difficilement manipulables sont également pris en charge.
- Maximum de trois (3) chats par unité d'habitation
- Demeurer dans une ville ou municipalité desservie par la SPAD
- Les chats malades ou en mauvais état général ne sont pas admissibles au programme en raison des risques lors de la chirurgie.

Engagement du citoyen :

- Le citoyen responsable s'engage à nourrir, abreuver, veiller au bien-être de l'animal et offrir les soins vétérinaires nécessaires au besoin (à ses frais)
- Un abri adéquat doit être mis en place par le citoyen afin de protéger les chats du froid, de la chaleur et des intempéries

Vous reconnaîtrez un chat qui participe au programme grâce à une petite entaille à l'oreille gauche qui est effectuée sous anesthésie. Il est important de laisser cet animal dans son milieu, car c'est à cet endroit qu'il est pris en charge.

Pour toute demande ou pour plus d'informations : csrcm@spad.ca

Pour être éligible au programme, des photos du chats dans son environnement extérieur, une preuve de résidence et le formulaire complété sont requis. Les candidats retenus seront contactés une semaine avant la prochaine journée de stérilisation.

La stérilisation est gratuite dans le cadre du programme CSRM. Des dons volontaires sont acceptés afin de nous aider dans notre mission.



PROCHAINE ACTIVITÉ FEMMES D'ICI

Le mardi 10 mars 2026 à 19h00
Au local Afeas
1428, route 122 (Hôtel de ville paroisse)

AU PROGRAMME

ÉCHANGES JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Au plaisir de vous accueillir!

Jacqueline Demers 819 336-3478

Vestiaire Bon-Conseil

Heures d'ouverture

Mercredi : 13h00 à 16h00
18h00 à 20h00

Jeudi : 13h00 à 16h00

Derrière le presbytère



Le bac pour la
récupération
des vêtements est
celui situé à côté
de l'église

Monique Audet,
Responsable
819 336-2113

LICENSES
POUR CHIENS ET CHATS
NE PERDEZ PAS VOTRE COMPAGNON

ACHETER EN LIGNE



Animaux morts

Pour signaler un animal mort
(mouffette, chat, raton laveur, etc.)
en bordure du chemin ou autre :

SPAD
819 472-5700



Collecte de sang du 3 février 2026

Programmée par Héma-Québec

Soixante donneurs se sont présentés pour donner du sang.

L'objectif était de 60 donneurs. La dernière personne à se présenter a été notre porte-bonheur. Mission accomplie! Merci à la Fadoq pour le prêt de la salle et des remerciements à chacun(e) des bénévoles.

Rappelez-vous que c'est une cause humanitaire et les produits du sang sont gratuits pour toutes les populations.

**Prochaine collecte de sang, le mardi 29 juin 2026
et toute l'équipe est déjà prête à vous accueillir.**

Réjeanne Comeau 819 336-5052

Vous planifiez faire des TRAVAUX sur vos bâtiments ou votre terrain ?

Avant d'entreprendre votre projet, vérifiez auprès de votre municipalité si un permis est requis.



819 336-2744 #204



Pour signaler une
urgence municipale

819 336-2744 #7

Si on ne vous répond pas,
laissez un message
nous vous rappellerons.

SVP ne pas téléphoner au domicile
des employés municipaux
en respect pour leur famille.



Naturothérapie Isabelle Gosselin

- Coach certifiée en perte de poids avec la méthode Ideal Protein.
- Conseillère en santé naturelle membre des Naturothérapeutes du Québec NA-8047.
- Massage de tête à l'Indienne aux huiles essentielles.

Informez-vous ! Isabelle Gosselin

350-B rue Notre-Dame à NDBC

Cellulaire: 819-640-3242
Courriel: info@naturoisabelle.com
WEB: naturoisabelle.com



**Martin
Champoux**
Député de Drummond



► martinchampoux.com

819 477-3611
Martin.Champoux@parl.gc.ca



LOCATION D'OUTILS | GGL INC.



mini mécanique



Tél. 819 336-2106 Cell. 819 479-1897

450, rue Notre-Dame, N.-D.-du-Bon-Conseil J0C 1A0



Tel.: 819 336-3444 / Sans Frais: 1 866-250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

www.smithasphalte.com
danielsmith@smithasphalte.com



Dr. Guillaume Bergeron
Dr. Véronique Durand
Dr. René Bergeron
Dr. Danny Mercure
Dr. Danielle Hould
Dr. David Gosselin
Dr. Margot Paquet

Médecine & Chirurgie des animaux de compagnie (chats et chiens)
Médecine des Bovins, Équins et petits ruminants
324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0
(Voisin de la caisse populaire)
Téléphone : 819-336-3332
info@cliniqueveterinairebonconseil.com



PAS DE COLPORTEUR

Un permis doit avoir été émis par la municipalité pour faire du colportage dans les rues du Village.

Il est interdit de colporter
ou solliciter sans permis.

Aidez-nous à vous protéger, demandez à voir le permis
et appelez la police dans le doute ou si le colporteur
n'a pas de permis de sollicitation valide.



Suivez notre page Facebook
La petite Grange NDBC

- Boulangeries et pâtisseries
- Prêt à manger et boîtes à lunch
- Confitures et marinades
- Fleurs et cadeaux
- Service traiteur
- *Possibilité de livraison

**2099 10e rang de Simpson
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819-469-3361**



Sébastien SCHNEEBERGER
DÉPUTÉ DE DRUMMOND-BOIS-FRANCS

819 475-4343
sebastien.schneeberger.drums@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Me Sophie Lamothe-Comeau, notaire fiscaliste

Comeau et Trépanier, notaires

422, rue Germain
Saint-Léonard-d'Aston (Québec)
J0C 1M0

Téléphone: 819 399-2673
Télocopieur: 819 399-3015

slamothecomeau@notarius.net

La Bouffe à Réal

- Pâtés – tourtière – ragoût - quiche
- Soupes en pots Mason
- Marinades
- Tartes – carrés aux dattes
- Rouleaux impériaux
- Soupe Wonton

**LIVRAISON
À DOMICILE**

Tél. : 819 473-0129 Facebook : La Bouffe à Réal, 731, Joseph-Carmel, Bon-Conseil



UNE CARRIÈRE LOCALE, UN IMPACT GLOBAL.

**Sixpro, c'est une entreprise familiale installée ici-même
dans le rang de Simpson, depuis presque 45 ans.**



Salaire compétitif | REER collectif | Assurance collective et dentaire | Télémédecine
Horaire stable | Vêtements corporatifs | Congés de maladie | etc.

Imagine travailler tout près de la maison!

Postule dès maintenant au sixpro.com/carriere



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286

info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM

RBQ : 8335-7996-13



Isabelle Boucher

*Chirologue-astrologue védique
(Analyse des lignes de la main)*

www.aucoeurdelamain.ca
info@aucoeurdelamain.ca

1119, des Chalets
Ste-Clotilde-de-Horton, J0A 1H0

819.471.2595



Un vendeur cogne à votre porte?

Vérifiez son permis
émis par la **municipalité**

**RECYCLEZ
VOS PILES ET
VOS BATTERIES
ICI**

Un contenant pour la récupération des
piles est disponible à ces endroits :

Centre Récréatif Léo-Paul Therrien

541, rue Ducharme

Hôtel de Ville

541, rue Notre-Dame

appel@recycler™
Sonne la charge pour le recyclage.

Une lumière de rue défectueuse ?

Si vous avez connaissance qu'une lumière de
rue est défectueuse, prenez en note l'adresse
civique la plus proche et transmettez-nous
l'information par téléphone au 819 336-2744 ou
par courriel à reception@villagebonconseil.ca

Nous prendrons les mesures pour faire corriger
la situation dans les plus brefs délais.

Merci de votre collaboration.



Convocation



**à l'assemblée générale annuelle
de la Caisse populaire Desjardins
de l'Est de Drummond**

Date : Le mardi 21 avril 2026
Heure : 18 h 30
Assemblée tenue virtuellement

Nous vous invitons à consulter régulièrement le microsite (site Internet de la Caisse) au www.desjardins.com/caisseestdedrummond pour avoir tous les détails relatifs à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra de façon virtuelle. Le temps venu, l'avis de convocation officiel sera aussi affiché en caisse pour vous donner l'information complète.

Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée virtuelle.

----- **PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX BOURSES D'ÉTUDES DESJARDINS**



Étudiants, étudiantes membres Desjardins de niveau professionnel, collégial et universitaire, vous avez la chance de gagner plus d'une bourse d'études pour l'automne 2026. Inscrivez-vous du **1^{er} au 31 mars 2026** sur le www.desjardins.com/bourses.



----- **Événement virage numérique – une semaine pour vous**

Découvrez toutes les possibilités qu'offrent nos services mobiles et en ligne lors de notre semaine - Virage numérique!

Du 9 au 13 mars, venez rencontrer notre équipe Service aux membres en même temps dans nos deux centres de services (Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Saint-Cyrille-de-Wendover) pour en savoir plus!

Nous vous attendons en grand nombre!

Ayez avec vous votre cellulaire ou votre tablette! 📱

C'est un rendez-vous!

Calendrier 2026

JANVIER						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Collecte de la récupération / BAC VERT
Aux 2 semaines
LES MARDIS

Collecte du compost / BAC BRUN
Toutes les semaines : mai à novembre
Aux 2 semaines : avril
LES JEUDIS

Collecte des déchets / BAC NOIR
Toutes les semaines : mai à octobre
Aux 2 semaines : janvier à avril ainsi que
novembre et décembre.
LES MERCREDIS

Collecte de conteneur (métal) en
récupération et en déchets
Toutes les semaines
LES VENDREDIS



Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, QC
J0C 1A0

Téléphone 819 336-2744
Télécopieur 819 336-2030

NO. URGENCE EN TOUT TEMPS :
819 336-2744 #7

Si on ne vous répond pas, laissez un message
nous vous rappellerons.

Courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca

Web : www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres?
Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos
textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village
situé au 541, rue Notre- Dame.

DATE DE TOMBÉE :

Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente
si le bureau est fermé sauf pour le mois de décembre
c'est le 10 à cause du congé des fêtes.

DATE DE PARUTION : Vers la fin du mois

ANNONCES CLASSÉES :

Carte d'affaire : 50.00\$ (11 parutions pour l'année 2024)
Annonce classée, 25 mots : 10.00\$ (1 parution)
1/2 page : 50.00\$ (1 parution)
1 page : 100.00\$ (1 parution)

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Mélicsa Pineault

Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.



Numéros de téléphone importants

Ambulance.....	9-1-1
Bureau de poste	819 336-2611
Carrefour jeunesse-emploi	819 358-9838
C.L.S.C.	819 474-2572
Centre récréatif L.-P. Therrien.....	819 336-2744 #5
Commission de Développement Socio-Économique Village.....	819 336-2744
CPE Papillon Enchanté	819 336-5452
Distilla-Cèdre	819 397-5010
École Bon-Conseil.....	819 850-1622
Fadoq	819 336-3334
HLM	819 474-1227
Hôtel de ville, village.....	819 336-2744
Info-Crime.....	1-800-711-1800
Info-Santé	8-1-1
Patinoire	819 336-2744 #209
Police.....	9-1-1
Pompiers	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil.....	819 336-2163
SPAD.....	819 472-5700
Transport collectif (billetterie)	819 336-2744
Vestiaire.....	819 336-2113



Bibliothèque municipale 541, rue Notre-Dame

TÉLÉPHONE :
819 336-2744 #4 ou #205

HORAIRE :

Lundi : 15h00 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Judi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

Note : Fermée les jours de congés fériés

www.facebook.com/bibliothequebonconseil